

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2021-68

<p>OBJET :</p> <p>- Convention pluriannuelle d'objectifs pour les animations environnementales sur 2021-2023</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 10 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p><u>Membres titulaires présents :</u> M. Gérard CHAIDRON (pouvoir de M. ROUSSEL), Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Firmin BOUCRY, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Olivier GENTY.</p> <p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes :</u> M. Michel CORDIER (remplace en qualité de titulaire, Mme Colette MICHAUX), M. Eric ARNOUX (remplace en qualité de titulaire, M QUENOT), M. Yves BEURAIN (remplace en qualité de titulaire, M. William BOUS), M. Alain DEGRY (remplace en qualité de titulaire, M. Franck CORDIER).</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>01/03/2021</p>	<p><u>Membres titulaires/suppléants absents/excusés :</u> M. Jean-Claude QUENOT (suppléé par M. Eric ARNOUX), M. Jacky BAUDON, M. François SELLIER, Mme Colette MICHAUX (suppléée par M. Michel CORDIER), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Franck CORDIER (suppléé par M. Alain DEGRY), M. William BOUS (suppléé par M. Yves BEURAIN), M. Hubert TRANCART, M. Christian ROUSSEL (pouvoir à M. CHAIDRON).</p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p>	<p><u>-Convention pluriannuelle d'objectifs pour les animations environnementales sur 2021-2023</u></p>
<p>En exercice 14</p>	<p>Le comité syndical,</p>
<p>Présents 11</p>	<p>Le quorum constaté,</p>
<p>Votants 12</p>	<p>Vu le vote du budget primitif 2021,</p>
	<p>Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle,</p>
	<p>Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie Lucot-Avril, Présidente,</p>
	<p>Le SMAB s'est engagé dans une politique de sensibilisation à l'environnement depuis maintenant plus de 15 ans ce qui permet aux écoles, collèges voire lycées du territoire de bénéficier d'animations pédagogiques à la préservation de l'environnement sur le bassin. Celles-ci sont effectuées par un prestataire - Somme Nature - anciennement Centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE)-.</p>
	<p>En raison des intérêts communs et convergents du SMAB comme de Somme Nature en matière de préservation des milieux, de la biodiversité, de la ressource en eau tout comme en matière de sensibilisation à ces enjeux pour les générations futures, il est proposé de reconduire la convention pluriannuelle d'objectifs pour les 3 années qui viennent. Il est proposé de fixer le montant que le SMAB allouera chaque année à Somme Nature pour les animations qu'il va réaliser, sur le bassin. Il est également proposé de revoir les coûts forfaitaires proposés par Somme Nature pour la durée de cette nouvelle convention</p>

triennale.

Les tarifs pour des animations simples sont proposés au vote avec les évolutions suivantes :

- 370€ la journée contre 350€ précédemment et 200€ la demi-journée contre 200€ initialement.

Jusqu'à présent la participation financière des établissements scolaires étaient de 25% du coût des animations. Il est proposé qu'elle soit revue et passe à 30%.

De même et compte tenu que le SMAB actuellement ne peut exercer sur le territoire de certaines communautés de communes non membres, il a été débattu de l'opportunité de continuer à proposer des animations sur cette partie aval du bassin versant.

Le conseil est sollicité afin de se prononcer sur ce projet de convention revu, sur la possibilité de diffuser ce programme d'animations sur le bassin même en dehors des territoires des membres du SMAB et sur une éventuelle augmentation de la participation des établissements scolaires aux animations proposées.

A l'unanimité, le conseil syndical :

*- décide de reconduire la convention pluriannuelle d'objectifs avec Somme Nature pour les années 2021 à 2023 (années civiles complètes) incluses,
- décide de continuer à soutenir financièrement la réalisation de ce programme sur son territoire à hauteur de 12 000€/an,*

- décide de soutenir financièrement cette politique en versant à Somme Nature les montants qui lui seront dus au regard des animations et/ou prestations qu'elle aura effectuées, dans la limite du plafond indiqué ci-dessus,

- accepte la révision du coût des animations simples, à hauteur de 370€ la journée et 200€ la demi-journée à compter de 2021,

- décide, à compter de l'année 2021, que la prise en charge du coût de ces animations par le SMAB, pour les établissements de son territoire, sera de 70%,

- accepte que le programme soit porté et animé sur tout le bassin versant ; le soutien financier du SMAB sera nul pour les établissements scolaires situés en dehors de son territoire alors que le SMAB prendra à sa charge 70% du coût de l'animation pour les établissements scolaires du bassin inclus dans les territoires de ses membres,

- habilite Mme la Présidente à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023, annexée à la présente délibération, et à engager toutes les démarches concourant à la mise en place de cette action et à son bon déroulement (signature des conventions avec les établissements scolaires, ...).

Les montants afférents à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente du syndicat mixte,
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com